

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le trente-et-un janvier, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Procuration : Madame RAYNAL Florence donne pouvoir à Monsieur AUBRY Yves-Marie

Secrétaire de Séance : Yves-Marie AUBRY

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

AUTORISATION COMPTABLE

- virements de crédits

PORTAGE REPAS

- réactualisation du service

PROTECTION INCENDIE

- achat d'une citerne enterrée à la salle polyvalente

VÉGÉTALISATION COUR D'ECOLE

- comparaison des devis pour l'aménagement de la cour d'école

DEMANDE DE SUBVENTION

- DETR pour l'achat de la citerne enterrée à la salle polyvalente

INFORMATIONS

PERSONNEL

- arrivée de Monsieur BECU au 1^{er} mars 2024

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

- présentation de l'agenda prévisionnel

ANIMATIONS

- bilan des 3 concerts de l'année 2023 et animations envisagées pour 2024

COURSE CYCLISTE

- demande de bénévoles du Vélo Club Saintais course du dimanche 5 mai 2024

CDA ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus et informations diverses

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE

- sens interdit au chemin de la Croisette

AFFAIRES COMMUNALES

VOTE DU BP 2024 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Madame le Maire rappelle qu'afin de garder une facilité de virement de crédits d'un chapitre à l'autre en M57 développée, il convient de fixer le taux de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections :

- Section de fonctionnement : taux de fongibilité autorisé 7,5 % (hors chapitre 012- Personnel)
- Section d'investissement : taux de fongibilité autorisé 7,5 %. **10 Pour**

PORTAGE DE REPAS

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2012, la gestion des cantines est du ressort de la CDA de Saintes.

Toutefois, la CDA n'ayant pas la compétence pour le portage des repas, celle-ci continue d'en assurer le service mais les repas seront livrés aux bénéficiaires par les agents communaux.

La CDA établira les factures à la commune, qui devra à son tour les facturer aux bénéficiaires.

Lors du Conseil Municipal de janvier, le tarif a été fixé à 8€ le plateau repas pour les bénéficiaires.

Après délibération, les conseillers approuvent la remise en service du service de portage de repas qui sera assuré par les employés communaux aux bénéficiaires, au prix de 8 € le plateau. **10 Pour**

ACHAT D'UNE CITERNE D'EAU POUR PROTECTION INCENDIE SALLE POLYVALENTE

Madame Le Maire rappelle que, suite à la visite de la Commission de sécurité de l'arrondissement de Saintes dans les ERP du 09 août 2023, un procès-verbal a été rédigé en date du 7 septembre 2023.

Celui-ci explique l'obligation d'assurer une défense extérieure contre l'incendie par un hydratant de 60 m3/h pendant 2 heures, soit 120m3, situé à moins de 200 mètres de l'entrée principale du bâtiment.

En conséquence, Madame le Maire, ainsi que ses conseillers ont fait le choix d'acquérir une citerne enterrée de 120m3 qui sera installée au fond du parking surmontée d'une zone enherbée où les véhicules ne pourront pas se garer.

Elle ajoute qu'elle a démarché différents fournisseurs et présente les offres proposées regroupées dans le tableau ci-dessous :

CITERNE ENTERREE	ETATP PICOULET Montpellier de Médillan	STPA Travaux publics Cozes	SP SOPOTP Travaux publics Pons	PROLIANS Saintes Sans installation
MATÉRIAUX	Acier galvanisé	Acier galvanisé	Acier galvanisé	Polyuréthane
PRIX HT	43 900,00 €	43 020,00 €	59 829,80 €	30 551,54 €
PRIX TTC	52 680,00 €	51 624,00 €	71 795,76€	36 661,85 €
Variante		Dalle béton 18 cm 4 290,00 € HT		

Après avoir délibéré, les Conseillers Municipaux passent au vote et choisissent à la majorité de 9 voix l'entreprise ETATP PICOULET de Montpellier de Médillan, qui a déjà l'expérience nécessaire à cette installation et 1 voix pour l'entreprise STPA de Cozes.

Les crédits nécessaires à cet achat sont prévus au BP 2024. **10 Pour**

VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Madame Le Maire rappelle qu'en lien avec le CAUE, plusieurs plans ont été élaborés pour la végétalisation de la cour de l'école afin que les fortes températures de la saison estivale impactent moins les élèves et les salles de cours.

Pour cela, Madame le Maire a sollicité plusieurs entreprises qui ont chacune apportées leurs propositions d'aménagement.

Les Conseillers Municipaux ont dû choisir s'ils souhaitaient que les bambous soient arrachés. Ils ont voté à 8 voix pour et 2 contre.

Ils souhaitaient aussi qu'une pergola soit installée.

Madame le Maire a fait appel à 4 entreprises différentes qui lui ont chacune présenté un devis complet et détaillé.

Afin de faciliter le choix du futur entrepreneur, les principales caractéristiques des devis ont été réunies dans un tableau comparatif qui fait apparaître la description de chaque projet, ainsi que les prix.

Le tableau est présenté ci-dessous :

ENTREPRISES	DESCRIPTION				Prix TTC
JARDINS DE SAINTONGE Plassay	Ouverture de chantier Découpe des enrobés et évacuation Création d'îlots végétalisés avec évacuation des matériaux inertes Curage terre végétale, empierrement Grille alvéolée + gravier déco Prignac sur 4 cm d'épaisseur	Eclaircie des bambous : Taille et évacuation	Elagage du frêne Plantations 3 arbres à la place de la pergola Plantes vivaces et graminées Fourniture et répartition d'un paillage en copeaux de chêne Kartun et pose d'une ganivelle de hauteur en entourage		
Prix	27 860.60 € HT	1 120.00 € HT	2 775.00 € HT		38 106.72 €
CARRE VERT Corme Ecluse	Démolition bordure béton et évacuation Démolition enrobé et décapage, évacuation des déchets inertes Fosses de plantations	Installation chantier Arrachage complet des bambous et évacuation Remise en place terre végétale à la place des rhizomes	Bordure en béton type P1 Bordure en chêne type traverse Mise en place géotextile Plaquettes de peuplier sur 20 cm	3 arbres Tilia cordata Haies arbustives Haies de charmes Plantations Engazonnement Première tonte et évacuation débris	
Prix	13 608.85 € HT	5 192.25 € HT	5 722.11 € HT	3 332.81 € HT	33 427.22 €
AZUR GARDENS Rioux	Enlèvement bordure béton Arrachage enrobé et évacuation	Bambous arrachage sur 1m50 + barrière anti rhizome sur 70 cm	Bordure schiste, dalles Cheminement composite, lames anti grip 20 cm Terre végétale criblée, 3 arbres, arbustes, graminées, plantes couvre sol Paillage kabel normé	Mobiliers (table et banc) Pergola bois, enlèvement enrobé, bordures schistes, 2 grimpantes	
Prix	6 300 € HT	1 023.75 € HT	15 424.62 € HT	10 671.42 HT	40 103.74 €
AZUR GARDENS Rioux	Enlèvement bordure béton Arrachage enrobé et évacuation 3 regards pour pluvial Drains PVC 100	Arrachage rhizome sur toute la surface 150 m² Nettoyage et évacuation (Entreprise Branger)	Bordure schiste, dalles Cheminement composite, lames anti grip 20 cm Terre végétale criblée, 3 arbres, arbustes, graminées, plantes couvre sol Paillage kabel normé	Mobiliers (table et banc) Pergola bois, enlèvement enrobé, bordures schistes, 2 grimpantes gravier	
Prix	7 515.40 € HT	3 808.00 € HT	14 975.41 € HT	10 651.32 € HT	44 340.16 €
Entreprise SCOTPA Saintes	Amené et repli de matériel Découpe des enrobés et évacuation Dépose de bordures et mise en décharge Terrassement sur 30 cm et évacuation Reprise avec apport de terre végétale Pose de bordure CR1 sur lit de béton				
Prix	19 417.00 € HT				23 300.40 €

Après avoir délibéré, les Conseillers Municipaux passent au vote et choisissent à l'unanimité le devis de l'entreprise Azur Garden qui remplit tous les critères sélectionnés, au prix de 44 340,16 € TTC.

Les crédits nécessaires à cet achat sont prévus au BP 2024.

Une demande d'aide financière a été adressée au Département et au Fonds de concours de la CDA. **10 Pour**

QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL

Madame le Maire rappelle l'arrivée de Monsieur Marcel BECU à compter du 1^{er} mars comme troisième agent communal. Elle l'a reçu en entretien le 4 janvier dernier pour faire le point avec lui sur la procédure de recrutement, les conditions de travail ainsi que son salaire, qu'il a accepté. Il commencera par un CDD de 3 mois, du 1^{er} mars au 31 mai 2024, puis sera recruté directement par la Commune.

Elle recevra aussi en entretien Monsieur Fabien HAUPTMANN qui a effectué un CDD de 3 mois, du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024 pour le bilan de sa mission.

Elle a vu en entretien les agents de la commune, Madame Nathalie MATHIEU le 29 janvier, Madame Evelyne MATHIEU et Madame Muriel BILLET le 30 janvier, ainsi que Monsieur Hervé FAUCON le 31 janvier.

Monsieur Cédric BOURDIN aura, quant à lui, son entretien fin février.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur AUBRY nous explique que Préguiillac ne fait pas partie des communes qui ont l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde mais tous les conseillers trouvent pertinent d'en créer un.

Il nous présente le plan d'élaboration du PCS avec le calendrier prévisionnel des étapes. Son élaboration basique devrait être achevée pour mai 2024. Puis il pourra être modifié jusqu'en octobre 2024.

Ensuite, un exercice de déploiement du poste communal sera organisé.

La RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile) fera appel à des compétences spécifiques à laquelle peuvent être associés certains habitants en renfort. Un article paraîtra dans le journal communal de décembre 2024 pour lancer cet appel.

En parallèle, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera rédigé et distribué aux Préguiillacais pour les informer des risques auxquels ils pourront être exposés et les procédures pour y faire face.

La déclaration en Préfecture devrait aboutir d'ici octobre 2025.

ANIMATIONS

Madame le Maire rappelle les 3 concerts qui ont eu lieu en 2023 :

- Patrick Abrial et Jye le 24 juin à la salle polyvalente,
- Les Grogs le 26 août à la salle polyvalente,
- Lutz Eterna le 16 décembre à l'église.

Elle en dresse le bilan financier des recettes et des dépenses de chacun, ainsi que le bilan des trois animations ci-dessous :

CONCERT ABRIAL ET JYE du 24 juin à 20 h 30

DEPENSES	
Concert	1 371,50 €
multiservice pot et petit déj	127,80 €
E. Leclerc frais repas	69,40 €
hôtel	140,00 €
Droits SACEM	185,16 €
TOTAL	1 893,86 €

RECETTES	
prix place	10 €
places vendues	85
TOTAL	850 €

BILAN	-1 043,86 €
--------------	--------------------

CONCERT LES CROGS du 26 août à 20 h 30

DEPENSES	
Concert	1 670,00 €
Participation Département	-835,00 €
Droits SACEM	173,01 €
multiservice pot avant	18,98 €
E. Leclerc frais repas	138,97
TOTAL	1 026,99 €

RECETTES		PRIX	
places vendues	46	5 €	230 €
Boissons	25	2 €	50 €
TOTAL			280 €

BILAN	-746,99 €
--------------	------------------

CONCERT LUTZ ETERNA du 16 décembre à 20 h 30

DEPENSES	
Concert	850,00 €
E. Leclerc frais repas	68,38 €
Droits SACEM	173,01 €
TOTAL	918,38 €

RECETTES	
prix place	10 €
places vendues	47
TOTAL	470 €

BILAN 3 CONCERTS : -2 239,23 €

Nous aurons du théâtre au printemps et en automne. Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux animations que nous pourrions proposer cette année.
A soumettre au prochain conseil municipal.

COURSE CYCLISTE

Madame le Maire nous informe du courrier reçu du Vélo-Club Saintais qui souhaite organiser 2 courses cycliste le dimanche 5 mai 2024 à 11h et à 16h. Le parcours prévoit la traversée du Bourg en arrivant de Berneuil par la rue du Vigneau, puis rue Sainte Eulalie, rue du Calvaire, rue du Clône Flanquet et route du Petit Saint Thomas en direction de Tesson.

Une première autorisation leur a été délivrée pour la manifestation. Il reste à produire l'arrêté interdisant la circulation en sens inverse de la course et le stationnement interdit sur le parcours.

L'association aura besoin de signaleurs bénévoles titulaires du permis de conduire lors de la manifestation et nous demande de leur en transmettre la liste avec les coordonnées et les numéros de permis de conduire.

CDA ET DIVERS SYNDICATS

- **Commission aménagement du 16 janvier**

Madame FILLIATREAU s'est rendue à la commission qui portait sur la stratégie de sobriété foncière qui consiste en aménagements durables du territoire qui limitent la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et à la protection des sols et leurs fonctions.

La stratégie de politique foncière est en lien avec les thématiques de l'habitat, les mobilités, le tourisme, l'agriculture et la préservation des espaces naturels et sensibles, l'énergie et l'économie.

Le calendrier prévisionnel des actions à mener a été élaboré jusqu'en juin 2025.

Les différents acteurs de la stratégie de sobriété sont la CDA de Saintes en matière d'ingénierie et de gouvernance et les partenaires sont les organismes SAFER, EPFNA, SEMIS, ainsi que les Communes et le Département.

L'autre point abordé concerne quelques rappels sur le droit de préemption urbain motivé par la réalisation, dans l'intérêt général, d'une action ou une opération d'aménagement. Cette faculté d'acquérir un bien à la place de l'acquéreur initial peut se faire au prix proposé par le vendeur ou en révision de prix fixé par le juge de l'expropriation. La commune est titulaire du droit de préemption urbain.

Un nouvel outil appelé Vigifoncier vient d'être ouvert aux communes de la CDA au moyen d'un accès personnel à l'aide d'un protocole d'accord signé avec la SAFER définis par le Code rural et de la pêche maritime.

- **Conférence des Maires du 17 janvier**

Madame le Maire s'est rendue à la conférence où il a été question des ZAENR. La commune a établi les cartes des différentes énergies renouvelables affichées dans la salle du Conseil pour le public qui souhaiterait les consulter et nous avons mis à leur disposition un carnet leur permettant de notifier leurs éventuelles remarques qui seront à retourner à la CDA. Une délibération sera prise au mois de mars pour entériner les décisions prises.

Il a aussi été question du courrier de l'Académie de Poitiers dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2024, la prévision du RPI Berneuil-Préguillac est de 118 élèves. Au regard de l'évolution démographique départementale à la baisse, l'école entre dans le champ d'étude du retrait potentiel d'un emploi. L'inspectrice de circonscription, Madame Charpentier, pourra préciser les éléments. Le Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA-SD) sera consulté le 4 mars et la décision sera prise au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) le 18 mars.

Le Contrat de ville a été présenté au sujet des actions et animations menées sur les quartiers Bellevue-les Boiffiers. Il sera signé en mars et sera valable jusqu'en 2030.

Madame Baillargeon du service d'aide aux familles de la CDA a quitté son poste. Elle est remplacée par Madame Bradier qui est présente le matin au commissariat de police et l'après-midi en gendarmerie pour venir en aide aux victimes de violences intrafamiliales.

- **2^{ème} atelier PLUI du 30 janvier**

Madame le Maire a participé à l'atelier afin de définir l'espace maximal au regard de la loi climat et résilience. Les 36 communes étaient réparties en 4 ateliers afin d'imaginer le nombre d'hectares dédiés à urbaniser. Pour Préguillac le taux est de 0,6 %. Le chiffre se base sur la consommation d'espace constatée entre 2010 et 2020 concernant l'occupation des sols de la région Nouvelle-Aquitaine et les fichiers fonciers sur l'artificialisation des sols. 274 hectares vont nous être attribués en extension. La demande doit être réduite de moitié d'ici 2031, soit 137 hectares à utiliser en partageant les surfaces d'habitation et les surfaces « industrielles ».

Comme nous avons déjà consommé 45 hectares entre 2022 et 2023, il nous reste donc 11 hectares par an disponibles jusqu'à l'année 2031. Puis de cette date jusqu'en 2041 il restera à consommer 68 hectares, soit 7 par an.

En fonction du nombre de logements à l'hectare, la moyenne parcellaire est de 15 logements à l'hectare, soit 500 m² en moyenne pour les prochaines années.

Le Plan Local Habitat est à l'étude et va être finalisé courant juin 2024. Il permettra de mettre en adéquation les besoins en logement.

Les objectifs principaux sont de réduire le nombre des logements vacants et friches industrielles.

Au niveau de la population, 25 518 personnes peuplent la ville de Saintes, la couronne d'agglomération est à 10 502 personnes, le pôle équilibre (Corme-Royal et Burie) compte 3 276 habitants, les communes rurales polarisantes sont à ??? et les communes rurales comptent 11 192 personnes. L'ensemble représente 60 641 habitants sur l'agglomération.

- **Conférence des Maires du 02 février**

Madame le Maire s'est rendue à la conférence où il a été question de la police de publicité. Cela concerne les communes qui ont des panneaux d'affichage. Jusqu'ici, la Préfecture avait cette compétence mais à dater du 1^{er} janvier 2024, c'est les communes qui en sont responsables. Toutefois, il serait possible de transférer cette compétence à la CDA avec l'accord des 36 communes membres.

VOIRIE

Madame le Maire rappelle qu'il était envisagé de mettre un stop au chemin de la croissette afin de réduire la dangerosité du carrefour au niveau des Olliveaux. Les accotements sont très abîmés et les croisements de véhicules sont dangereux. Le problème est que le chemin débouche sur la RD 125 où la priorité à droite est signalée.

Il serait préférable d'installer un sens interdit pour les véhicules venant du chemin du Moulin ; il serait mis au château d'eau.

La question n'étant pas tranchée puisqu'il faut consulter la DID, elle est reportée au prochain conseil.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 4 mars 2024 à 18h30